

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 21 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 21 mai, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 09h, salle Georges Rumen, siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; PUILANDRE Elisabeth ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : LE GOFF Philippe ; GUILLOU Rémy ; CLEC'H Vincent ; PARISCOAT Dominique ; CHAPPE Fanny ; CONNAN Guy.



DELBU2024-05-033

Vie associative : Guid'Asso signature de la charte du réseau régional et départemental

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération adopté en 2019 qui affirme la nécessité de soutenir la vie associative et actualisé en avril 2024 ;

Considérant l'élan Régional et Départemental pour structurer et accompagner un réseau efficace d'aide aux associations et aux usagers ;

Considérant la vitalité du tissu associatif local ;

Considérant le déploiement du label Guid'Asso par l'Etat qui permet d'intégrer un réseau visant à mailler en grande proximité les territoires afin de renseigner les associations mais aussi les usagers sur toutes les thématiques qui les concernent (emploi, budgets, organisations d'évènements, créations...)

Considérant la volonté de l'Agglomération de poursuivre son soutien aux associations ;

En complément du soutien financier apporté par l'Agglomération auprès des associations il est proposé que l'Agglomération intègre le réseau Guid'Asso au niveau orientation.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- Propose que l'Agglomération se saisisse du déploiement de la labellisation Guid'Asso pour renforcer sa politique vie associative ;
- Approuve les termes de la charte du réseau régional et départemental Guid'Asso ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer la charte du réseau régional et départemental Guid'Asso au niveau orientation.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

